

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20044799

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

18 MARS 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DE **Gref** TOURNAI

N° d'entreprise : **0445 840 110**

Nom

(en entier) : **HOTEL CATHEDRALE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **PLACE SAINT-PIERRE 2, 7500 TOURNAI**

**Objet de l'acte : RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET
ADMINISTRATEUR DELEGUE**

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le 29 juin 2018 que l'assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateur des personnes (morales) suivantes pour un terme renouvelable à partir du 30 juin 2018, jusqu'au 31 décembre 2023:

- monsieur van Hulst A.A.J.M., demeurant aux PAYS-BAS, 6101 JZ ECHT, Bellekeweg 15;
- PETER JAN STUYVENSAND HOLDING SA, ayant son siège social à 7500 TOURNAI, Rue de l'Hôpital Notre Dame 16, inscrite dans le registre des personnes morales sous le numéro 0465.799.839, représentée par son représentant permanent, monsieur van Hulst A.C., demeurant aux PAYS-BAS, 6101 JZ ECHT, Bellekeweg 15;
- monsieur van Hulst A.C., prénommé.

Il ressort du même procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le 29 juin 2018 que l'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur délégué de la personne suivante pour un terme renouvelable à partir du 30 juin 2018, jusqu'au 31 décembre 2023:

- monsieur van Hulst A.C., prénommé.

Approuvé dans le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le 29 juin 2018.

Autorité de représentation externe (article 15)

La société est valablement représentée dans les actes et en justice par deux administrateurs; la société est également valablement représentée par un mandataire spécialement nommé à cet effet.

PETER JAN STUYVENSAND HOLDING SA

Administrateur

van Hulst A.C.

Représentant permanent

van Hulst A.C.

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).